

Ecole Communale Mixte de SILLY-Implantation de THORICOURT
Rue de l'Enseignement,1
7830-THORICOURT

Projet d'établissement-2019/2020-2020/2021-2021/2022

Modification de la grille horaire en P5-Augmentation du nombre de périodes d'enseignement en immersion-Septembre 2021

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'implantation de Thoricourt est entrée dans le projet d'immersion linguistique en néerlandais. Il débute en 3^{ème} maternelle jusqu'en 6^{ème} primaire.

Le volume d'heures consacré à l'apprentissage en immersion s'élève à 50% de l'horaire des élèves de M3, P1 et P2.

Le dossier relatif à une prolongation de l'organisation de l'apprentissage par immersion présente le processus pour les 3 années scolaires à venir :

2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Il concernera tous les élèves de la troisième maternelle à la cinquième primaire.

Finalités du projet immersion :

Le projet d'apprentissage en immersion tend à développer l'épanouissement et le respect de la personnalité de l'enfant à travers son ouverture vers le monde extérieur. L'apprentissage précoce et approfondi d'une seconde langue est un bon moyen d'y parvenir. Il permet également l'installation de stratégies cognitives permettant l'apprentissage futur d'autres langues dans le cursus scolaire de l'enfant. Au point de vue social, il a un impact certain sur l'ouverture aux autres cultures, développant de ce fait la tolérance, l'intérêt pour les autres, la socialisation. Il prépare l'enfant à entrer dans un monde où la maîtrise des compétences linguistiques multiples est un atout indéniable d'adaptation et de réussite.

Objectifs pédagogiques :

L'apprentissage par immersion est une procédure pédagogique visant à assurer la maîtrise des compétences attendues en assurant une partie des cours et des activités pédagogiques de la grille-horaire dans une langue moderne autre que le français, en vue de l'acquisition progressive de cette autre langue.

Les objectifs pédagogiques fixés s'inscrivent en droite ligne du projet d'apprentissage précoce existant et sont conformes aux socles des compétences :

- Développement de la langue parlée par la communication dans une pratique fonctionnelle des apprentissages répondant aux exigences du socle des compétences.

- Echanges linguistiques avec une école néerlandophone en P5/P6.

- Acquisition de vocabulaire spécifique aux disciplines et aux domaines pris en charge dans le cadre de l'immersion.

- Acquisition de vocabulaire plus général transférable dans la vie quotidienne.

Tableau évolutif du projet

Années scolaires	Classes	Temps en immersion Nombre de périodes
2016-2017	M3	13
2017-2018	M3	13
	P1	12
2018-2019	M3	13
	P1	12
	P2	12
2019-2020	M3	13
	P1	12
	P2	12
	P3	12
2020-2021	M3	13
	P1	12
	P2	12
	P3	12
	P4	12
2021-2022	M3	13
	P1	12
	P2	12
	P3	12
	P4	12
	P5	10

Disciplines pédagogiques et domaines réservés à l'apprentissage par immersion :

Niveau visé	Temps consacré	Disciplines et domaines concernés
M3	13 périodes	<p>4P <u>Mathématiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprentissage des nombres de 1 à 5. - manipulation de jeux de société utilisant les nombres. - vocabulaire des formes et mesures. <p>1P <u>Orientation spatiale</u> :</p> <p>gauche-droite, situation spatiale.</p> <p>2P <u>Notion de temps</u> :</p> <p>repères temporels : jours, mois, saisons.</p> <p>2P <u>Psychomotricité</u> :</p> <p>enchaînement des actions en parcours, schéma corporel.</p> <p>4P <u>Savoir parler-écouter</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -vocabulaire : acquisition de champs lexicaux en relation avec des activités fonctionnelles : exemple : domaine culinaire : matériel, aliments, actions,... -environnement de la classe : couleurs, objets usuels, les vêtements, les éléments de la nature, événements au sein de la classe,.... -communication : oser s'exprimer, répéter de petites poésies, des chansons, réinvestir le vocabulaire appris,...
P2	12 périodes	<p><u>Mathématiques</u> :</p> <p>3P Apprentissage des nombres.</p> <p>3P Apprentissage des opérations.</p> <p>1P Structurer l'espace : solides et figures.</p> <p><u>Savoir parler-écouter-lire:</u></p> <p>2P Vocabulaire en parallèle avec le français.</p> <p><u>Eveil</u> :</p> <p>2P Histoire et géographie</p> <p>1P Education artistique</p>

P3	12 périodes	<u>Mathématiques</u> 3P Nombres 3P Opérations 1P Solides et figures 2P <u>Néerlandais</u> Savoir parler, écouter et lire 2P <u>Eveil historique et géographique</u> 1P <u>Eveil artistique</u>
P4	12 périodes	<u>Mathématiques</u> 3P Nombres 3P Opérations 1P Solides et figures 2P <u>Néerlandais</u> Savoir parler, écouter et lire

		2P <u>Eveil historique et géographique</u>
		1P <u>Eveil artistique</u>
P5	10 périodes	6P <u>Mathématiques</u> Nombres Opérations <u>Grandeurs</u>
		3P <u>Néerlandais</u> Savoir parler, écouter et lire
		1P <u>Eveil artistique</u>

Continuité du projet

Le choix de consacrer à l'immersion la moitié du temps scolaire des enfants dès la 3^{ème} maternelle dénote la volonté d'un ancrage solide de la seconde langue le plus tôt possible dans le cursus scolaire de l'élève. La proportion destinée à l'immersion reste inchangée jusqu'en 4^{ème} primaire afin de rester en continuité au niveau du rythme et du volume d'apprentissage. A partir de la 5^{ème}, ce sont 10 périodes hebdomadaires qui seront consacrées à l'enseignement en immersion afin de conserver les acquis réalisés tout en anticipant sur la finalité des études primaires, c'est-à-dire, l'obtention du CEB en français. Le choix des domaines et disciplines marque également une volonté de continuité dans les apprentissages fondamentaux, notamment en mathématiques, sans oublier l'acquisition d'un vocabulaire transférable aux autres disciplines en primaire.

Aide aux élèves en difficulté

- Les mesures visant à venir en aide aux enfants en difficulté seront les mêmes que pour les autres enfants. C'est-à-dire essentiellement la pratique de la différenciation pédagogique, la constitution d'un dossier de suivi de l'élève en difficulté afin de mettre en évidence ses points forts ainsi que ses faiblesses, utilisation de périodes de « remédiation » individualisées selon les possibilités.
- Dans le cas de difficultés insurmontables, réorientation possible de l'élève suite à un conseil de classe où les différents partenaires : titulaire, maître d'immersion, parents, direction, PMS analysent le cas en profondeur. Si nécessaire, la réorientation vers un enseignement « ordinaire » sera proposée, avec un accompagnement au niveau de l'élève et des parents.

Orientation possible vers des écoles secondaires pratiquant l'immersion

- L'entité de Silly est limitrophe des entités de Soignies, Ath, Enghien, Lessines, Lens, Brugelette, Braine-Le-Comte. Il existe actuellement 2 écoles secondaires en immersion linguistique en néerlandais dans l'entité d'Enghien : l'ARA Enghien et le Collège St Augustin.
- Des informations directes seront diffusées aux parents pour l'orientation future de leurs enfants suivant l'apprentissage fondamental par immersion.

Accord de collaboration avec des écoles secondaires

- Il n'existe pas actuellement d'accord de collaboration avec des écoles secondaires en immersion linguistique. Néanmoins, il est prévu de rencontrer dans l'avenir, toute école susceptible de collaborer au niveau d'une transition du fondamental vers le secondaire, sur base volontaire cela s'entend.

Principes généraux et caractéristiques de l'apprentissage par immersion

Sur autorisation du gouvernement ou du pouvoir organisateur (commune) pour l'enseignement subventionné, une école ou une implantation peut organiser l'apprentissage par immersion selon certaines conditions et en respectant certaines règles :

- Introduction d'une déclaration d'organisation de l'apprentissage par immersion renouvelable tous les 3 ans, auprès de la F.W.B.
- La langue moderne dans laquelle est pratiqué l'apprentissage par immersion sera toujours la deuxième langue. Il en résulte qu'un même élève ne pourra suivre les cours en immersion que dans cette seule seconde langue.
- L'organisation de l'immersion doit être mentionnée dans le projet d'établissement.
- Le conseil de participation donne son avis quant à l'organisation du projet.
- La commission paritaire locale doit être informée et doit donner également son avis.
- L'inscription des élèves dans l'apprentissage par immersion ne peut être soumise à aucune sélection préalable. Le pouvoir organisateur peut toutefois limiter le nombre de classes au sein desquelles est pratiqué l'apprentissage par immersion. Dans ce cas, l'autorisation de fréquenter une desdites classes est accordée en suivant l'ordre chronologique d'introduction des demandes relatives à cette fréquentation.
- Les évaluations à caractères certificatifs au terme d'un cycle ou d'une étape, à l'exception toutefois de l'épreuve externe commune conduisant à l'octroi du CEB, doivent être organisées dans la langue de l'immersion pour les disciplines faisant l'objet d'un apprentissage par immersion.
- Les évaluations externes non certificatives doivent être organisées en français pour les élèves suivant un apprentissage en immersion.
- Le CPMS est chargé des mêmes missions pour les élèves concernés par l'apprentissage en immersion que pour les autres élèves.

Comité d'accompagnement :

Les modalités d'organisation de l'apprentissage par immersion prévoient la constitution et les modalités de fonctionnement d'un comité d'accompagnement.

Il sera constitué des membres suivants :

- Le Bourgmestre.*
- L'Echevine de l'enseignement.*
- Le directeur de l'école.*
- La directrice du centre PMS dont l'école dépend.*
- La(les) titulaire(s) de la ou des classes en immersion.*
- Le(les) maître(s) en immersion.*
- Un parent représentant de l'école.*

Le comité d'accompagnement se réunira au moins 2 fois par année scolaire.

Sa fonction, comme son nom l'indique, est d'accompagner les acteurs du projet d'immersion linguistique afin qu'on lui donne toutes les chances de réussite.

Un règlement d'ordre intérieur sera élaboré afin de définir ses modalités de fonctionnement et ses missions.

Outils pédagogiques mis à la disposition des élèves et des maîtres propres à l'apprentissage en immersion :

Dans le cadre du budget communal concernant les manuels scolaires, des moyens seront dégagés pour acheter les outils nécessaires et appropriés aux objectifs poursuivis au niveau des enfants.

Selon les besoins, l'acquisition d'un matériel adéquat pour certaines pratiques pédagogiques pourra être envisagé : lecteur CD, DVD,...

Le maître en immersion pourra également proposer l'acquisition de littérature pédagogique pouvant l'aider dans l'élaboration de ses cours dans la langue cible.

Une banque bibliographique sera constituée en collaboration avec la bibliothèque communale pour aider le maître en immersion.

La mise à disposition d'une version néerlandaise du socle des compétences sera également mise à la disposition du maître.

Les outils habituels utilisés par la titulaire seront bien entendus mis à la disposition du maître en immersion : photocopieuse, ordinateur, vidéo-média, plastifieuse,...

Accès aux différents sites internet : « enseignement.be, CECP, Creos,... ».

Mesures de soutien au maître d'immersion et aux parents

Mesures prises en interne pour soutenir le caractère novateur du projet : permettre un horaire adapté aux caractéristiques spécifiques de l'immersion : privilégier la présence du maître spécial lors des moments les plus propices aux apprentissages (aménagement de l'horaire).

Echanges d'expériences avec d'autres écoles en immersion.

Rencontres et échanges avec différents partenaires tout au long de la mise en place du projet.

Organisation des concertations : intégration du maître en immersion dans les concertations avec les autres collègues.

Aménagement des concertations spécifiques aux titulaires et aux maîtres en immersion.